REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 11 FEV. 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **04 février 2016**

Compte rendu affiché le **11 février 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **29 janvier 2016**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Eliane BADIOU**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	37

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Eliane DA COSTA, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Virginie COMTE, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.02.0486
Attribution du marché Entretien des stades municipaux (Ladoumègue, Aubert, Jomard) - Lot 1 : Entretien des stades Ladoumègue, Aubert et Jomard et leurs abords - Lot 2 : Entretien du gazon synthétique des stades Ladoumègue, Aubert et Jomard

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

La ville, dans un souci de maîtrise des coûts de fonctionnement, a externalisé certains travaux de maintenance. Le marché d'entretien des stades arrivant à échéance, nous le renouvelons.

Par ailleurs, la rénovation des stades de la ville, avec notamment la mise en œuvre de terrains synthétiques, nécessite un entretien différent de celui des espaces publics classiques.

Le coût complet de l'entretien des stades a été estimé à 112 000 € TTC.

Par conséquent, une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée de douze mois reconductible trois fois a été lancée le 23/11/2015.

Le marché est un marché à bons de commandes conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Les commandes sont susceptibles de varier dans les limites suivantes :

Lot 1	Entretien des stades Ladoumègue, Aubert et Jomard et leurs abords	Montant mini annuel : 60 000 € HT, soit 240 000 € HT sur 4 ans ; pas de montant maxi annuel
Lot 2	Entretien du gazon synthétique des stades Ladoumègue, Aubert et Jomard	Montant mini annuel : 20 000 € HT, soit 80 000 € HT sur 4 ans ; pas de montant maxi annuel

Au terme de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 26/01/2016 a classé les offres selon les critères suivants :

- Valeur technique pour 60 %,
- Prix pour 40 %.

Les offres classées par la CAO sont :

Pour le lot 1 :

Offre n°1	ID VERDE SAS

Pour le lot 2 :

Offre n°1	ID VERDE SAS

Ces 2 offres ont été retenues par la CAO du 26/01/2016.

Aussi, je vous demande d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés avec les prestataires, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de fournitures avec les prestataires retenus par la CAO, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement ;

➢ De décider que ces marchés pourront être renouvelables pour les années 2016-2017-2018-2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer les marchés de fournitures avec les prestataires retenus par la CAO, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement ;

➢ Décide que ces marchés pourront être renouvelables pour les années 2016-2017-2018-2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY